Madame, Monsieur le Président,
Le Judo Club de Villette d'Anthon associé au Judo Club de l'Est Lyonnais est heureux de vous inviter à l'interclubs annuel de VILLETTE D'ANTHON qui aura lieu le :

SAMEDI 20 JANVIER 2024 à partir de 10h00

Dans notre gymnase Maurice GARIN
20 Rue des Fauvettes
38280 Villette-d'Anthon (10 minutes de la Rocade Est)

Les randoris éducatifs auront lieu debout à partir des 2017, en poules ou en tableau selon les catégories d'âges et de poids. Pas de ceinture minimum.

Catégorie/Année	**Pesée**	**Début des combats**
MINI POUSSINS 2018 (combat au sol)	9h15 - 9h45	10h
MINI POUSSINS 2017 (combat debout)	10h15 - 10h45	11h
MINI POUSSINS 2016 (combat debout)	11h15 - 11h45	12h
POUSSINES 2015/2014	12h15 – 12h45	13h
POUSSINS 2015/2014 **(-26 kg)**	12h15 – 12h45	13h
POUSSINS 2015/2014 **(+26kg)**	13h15 - 13h45	14h
BENJAMINS / BENJAMINES 2013/2012	14h15 - 14h45	15h
MINIMES 2011/2010	15h15 - 15h45	16h
CADETS – JUNIORS – SENIORS	16h15 - 16h45	17h

Entrée gratuite
Le club met à votre disposition une buvette pour compenser les frais d'organisation.

Tous les mini-poussins et poussins seront récompensés.
Pour les autres catégories, seul le podium sera récompensé.

Merci de nous renvoyer cette fiche d'inscription avant le 13/01/2024.
mail : judoclubdevillette@gmail.com

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

La compétition se déroulera sous forme de poules ou de tableaux, avec possibilité de repêchage en fonction du nombre de participants. Tous les mini-poussins et poussins seront récompensés.
Pour les autres catégories, seul le podium sera récompensé.

ARTICLE 2 :

Les judokas doivent être en règle : TITULAIRE DE LA LICENCE F.F.J.D.A. (sous la responsabilité des clubs participants). Aucune inscription ne sera prise en compte sans le numéro de licence. Le club organisateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles de licences.

ARTICLE 3 :

Arbitrage : l'interclubs se déroulera suivant les règles de la FFJDA. Pour le bon déroulement de la compétition, nous comptons sur votre esprit fair-play pour prendre en compte le non professionnalisme des arbitres, et leur tolérer d'éventuelles erreurs.
Des consignes seront délivrées aux arbitres pour assurer en priorité la sécurité des rencontres.

ARTICLE 4 :
MINI POUSSINS 2018 : Randoris éducatifs au sol avec repos entre chaque randori. Temps du combat 1' Toutes ceintures par ordre de poids, garçons et filles séparés si possible.

MINI POUSSINS 2017 et 2016 : Randoris éducatifs debout avec repos entre chaque randori,
Toutes ceintures par ordre de poids, garçons et filles séparés si possible.

POUSSINS : Randoris éducatifs debout avec repos entre chaque randori. Temps de combat : 1min30
Toutes ceintures par ordre de poids, garçons et filles séparés.

BENJAMINS : Tournois en poule + tableau en respectant les catégories de poids. Temps de combat : 2 min

MINIMES : Tournois en poule + tableau en respectant les catégories de poids. Temps de combat : 3 min

CADETS-JUNIORS-SENIORS : Shiaï en poule jusqu'à inscription sur place lors de la compétition. Temps de combat : 3 min

ECHAUFFEMENT: collectif pour les mini-poussins et poussins, fait par une ceinture noire du club organisateur. Un temps sera donné pour les autres catégories.

Mini-poussins, Poussins, Benjamins et Minimes : seuls les Ippon, et Wazari sont comptés. Pas de décisions, 3 combats pour tous sauf si poids + de 10 %
Cadets, Juniors, Seniors : seuls les Ippon et Wazari sont comptés. Pas de décisions. (Règlement passage de grade)

ARTICLE 5 :
Le club décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation ou de vol au cours de la manifestation, tant pour les judokas que pour les spectateurs.
Chaque club est responsable de ses judokas et supporters pour toute dégradation causée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enceinte.
Chaque club doit effectuer, lui-même les déclarations d'accidents survenus à ses adhérents pendant les combats.

ARTICLE 6 :

Le club organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, si les circonstances le nécessitent pour le bon déroulement de l'interclubs.
En cas de litige, le club organisateur se réserve seul le droit de statuer.

Toute inscription et tout engagement de club valent acceptation de ce règlement.